



**06 / 13 / 2A / 11 / 34 / 2B / 66 / 83 / PLAISANCE : mise en demeure de Bruxelles à l'Italie pour la concurrence déloyale entre les ports français et italiens**

La Commission européenne a adressé une lettre de mise en demeure à l'Italie, première étape dans la procédure des sanctions applicables pour distorsion de concurrence. En effet, l'exonération appliquée au carburant utilisée pour alimenter les yachts de plaisance faisait peser une inégalité entre ports français et italiens, au profit de ces derniers. « Les professionnels du secteur ont vu leur activité nettement baisser depuis que s'est installée cette concurrence déloyale. Nos efforts ont fini par payer : la Commission européenne est désormais susceptible de sanctionner lourdement la République italienne si elle ne revient pas sur ce véritable dumping » a déclaré Laurent Falaize, président du **RIVIERA YACHTING NETWORK** / T : 04.94.10.95.95 (siège social à La/Seyne-sur-Mer/Var) . [www.riviera-yachting-network.fr](http://www.riviera-yachting-network.fr)